

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-348-1925 portant règlement sur le remboursement des frais de transport et de déplacement du personnel relevant du ministère des colonies voyageant par ordre en France, en Corse et dans les pays de l'Afrique du Nord.

n° 01-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonies par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication, des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 9 octobre 1925 inséré au Journal officiel de la République française, page 10027, portant règlement sur le remboursement des frais de transport et déplacement du personnel relevant du ministère des colonies voyageant par ordre en France, en Corse et dans d'Afrique du Nord;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté Selon ses forme et teneur, le décret du 9 octobre 1925 sur les frais de transport et de déplacement. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.